

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Comité technique spécialisé sur
les finances, les affaires
monétaires, la planification
économique et l'intégration

Réunion des experts

23-25 Octobre 2017

Addis-Abeba (Éthiopie)

Eco/STC/MAEPI/EXP/14

**HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU SOUS-COMITÉ DES
DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES DE L'UA
17 ET 18 NOVEMBRE 2016
HARARE (ZIMBABWE)**

RAPPORT

INTRODUCTION

1. La huitième réunion ordinaire du Sous-comité des Directeurs généraux des douanes de l'Union africaine (AUSCDGC) a eu lieu les 17 et 18 novembre 2016 à l'Hôtel Monomotapa, à Harare, au Zimbabwe sous le thème « **Des obstacles aux ponts - mise en œuvre des postes frontaliers à guichet unique en vue d'améliorer la facilitation des échanges.** »

PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion les États membres suivants : Algérie, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Malawi, Mali, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Afrique du Sud, Tanzanie, Togo et Zimbabwe, ainsi que les communautés économiques régionales et les organisations internationales suivantes : COMESA, EAC, SADC, BAD, CEA et OMD. Un représentant du Parlement panafricain (PAP) a également assisté à la réunion. La liste des participants figure en annexe I.

PREMIER POINT DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

Allocution de M. Happias Kuzvinzwa, Commissaire général par intérim de l'Office des recettes du Zimbabwe

3. Dans son allocution d'ouverture, M. Happias Kuzvinzwa, Commissaire général par intérim de l'Office des recettes du Zimbabwe (ZIMRA), a souhaité la bienvenue aux participants à la huitième session ordinaire du Sous-comité des Directeurs généraux des douanes de l'UA. Il a salué le thème de la réunion en notant qu'il se rapporte à la transformation des barrières commerciales en ponts qui facilitent la fluidité des mouvements de biens et de personnes, et à l'amélioration de la connectivité entre les États africains.

4. M. Kuzvinzwa a rappelé comment la mise en œuvre des postes frontaliers à guichet unique (PFGU) est l'un des moyens d'améliorer la facilitation du commerce, en particulier aux frontières. Il a donné comme exemple le PFGU de Chirundu entre la Zambie et le Zimbabwe, où des études indépendantes ont montré une amélioration de l'efficacité en augmentant les déchargements de 260 à 600 camions par jour, ce qui réduit les délais de dédouanement des camions de trois jours à une moyenne de 3 heures, augmentant ainsi le nombre de déclarations traitées de 380 à 700 par jour et réduisant les délais de dédouanement pour les voitures privées de plusieurs heures à 30-40 minutes. Le Commissaire général a informé la réunion que le Zimbabwe poursuit son engagement bilatéral avec ses voisins en vue de faciliter la mise en place des PFGU aux autres frontières. Il a également noté que l'Afrique avait adopté le concept du PFGU comme une initiative progressive.

5. Dans son allocution finale, M. Kuzvinzwa a rappelé aux délégués que la huitième session ordinaire des directeurs généraux se présentait comme un événement marquant pour l'Afrique et a exhorté les participants à s'appliquer avec

diligence pour en faire un succès. Il a salué le bon travail accompli par les différents groupes de travail techniques qui se sont réunis à ce jour.

Allocution de M. Deo Rugwiza Magera, Directeur général des douanes et accises de la République démocratique du Congo

6. Dans son allocution, M. Deo Rugwiza Magera, Directeur général des douanes en République démocratique du Congo, et président sortant de l'AUSCDGC, a remercié le gouvernement de la République du Zimbabwe et à l'Office des recettes du Zimbabwe (ZIMRA) pour l'hospitalité accordée aux délégués depuis leur arrivée. Il a rappelé l'importance de l'AUSCDGC, qui a été créé par le Conseil exécutif de l'Union africaine en 2005 en tant qu'organe consultatif. Il a noté que l'AUSCDGC joue un rôle important dans l'intégration économique régionale sur le continent.

7. M. Rugwiza a rappelé les différentes activités entreprises par le bureau sortant depuis septembre 2015, date à laquelle la dernière réunion s'est tenue à Kinshasa, en RDC. Il a souligné la nécessité, pour les administrations douanières, de moderniser leurs systèmes et de renforcer la coopération pour mieux exécuter leur mandat et de manière coordonnée. Il a rappelé à la réunion la nécessité, pour les administrations douanières, de jouer leur rôle et d'assurer leur participation aux négociations en cours sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). M. Rugwiza a conclu son intervention en remerciant les Directeurs généraux des douanes de lui avoir confié la direction de l'AUSCDGC au cours de l'année précédente. Il a ensuite passé la présidence de l'AUSCDGC à M. Happias Kuzvinzwa, Commissaire général en exercice du ZIMRA, et a souhaité bonne chance à son successeur.

Allocution de M. Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes

8. Dans son allocution, le Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), M. Kunio Mikuriya, a remercié la Commission de l'Union africaine, ainsi que le président sortant de l'AUSCDGC de l'avoir invité à la réunion. Il a également remercié le Gouvernement et le peuple de la République du Zimbabwe pour le chaleureux accueil et l'hospitalité qui lui ont été réservés. M. Mikuriya a rappelé le thème de la réunion et a souligné qu'il est en droite ligne avec la vision de l'OMD : « Les frontières divisent, mais les douanes rassemblent ». Il a ensuite réitéré le soutien de l'OMD aux programmes de l'Union africaine visant à stimuler le commerce intra-africain à travers les différents outils que l'OMD a mis au point. Il a en outre exhorté les États membres à mettre en œuvre les meilleures pratiques qui visent à améliorer diverses procédures frontalières qui sont cruciales pour l'amélioration de l'environnement des affaires et, par ricochet, la compétitivité économique. M. Mikuriya a insisté sur la disponibilité de l'OMD à cet égard et a signalé à la réunion l'élaboration de directives de transit qui, selon lui, seraient importantes pour l'Afrique, compte tenu du nombre de pays sans littoral sur le continent, et faciliteraient l'harmonisation de l'application des procédures de transit au niveau mondial.

9. Se référant au thème de l'OMD pour 2016 sur le slogan : « La douane numérique : pour un engagement progressif », M. Mikuriya a souligné le rôle de la technologie dans l'amélioration des procédures douanières, à cet égard, il a informé la réunion qu'en 2017, l'OMD allait poursuivre son action dans ce sens avec un thème

sur l'analyse des données pour une gestion efficace des frontières. Il a indiqué que la technologie et l'analyse des données sont importantes pour remplir les différentes fonctions des douanes et permettre le partage de l'information grâce à un partenariat avec les milieux d'affaires et d'autres organismes gouvernementaux, ainsi que la coopération transfrontalière. Il a conclu son intervention en soulignant que la réunion était une occasion importante, car elle présente les meilleures pratiques pour le reste du monde, en particulier pour la trajectoire de croissance de l'Afrique. Il a exprimé l'espoir que les décisions de la réunion soient intégrées dans les programmes de renforcement des capacités de l'OMD pour aider les administrations douanières à faciliter l'agenda de l'UA vers la ZLEC.

Allocution de l'Ambassadeur Lazarus Kapambwe, Conseiller spécial pour les affaires économiques auprès de la Présidente de la Commission de l'Union africaine

10. Au nom de Mme Fatima Haram Acyl, Commissaire au commerce et à l'industrie de la Commission de l'UA, qui n'a pas pu assister à la réunion des directeurs généraux en raison d'autres engagements, l'Ambassadeur Lazarus Kapambwe a souhaité la bienvenue aux participants à la huitième réunion du Sous-comité des Directeurs généraux des douanes de l'UA et a remercié le gouvernement et le peuple du Zimbabwe pour leur hospitalité.

11. Se référant au thème de la réunion, l'Ambassadeur Kapambwe a souligné l'importance d'éliminer les obstacles au commerce comme mesure de facilitation des échanges en vue d'accélérer l'établissement de la ZLEC. Il a ensuite rappelé la pertinence de l'Accord de facilitation du commerce de l'OMC et a exhorté les États membres de l'UA de l'OMC qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer sa ratification et sa mise en œuvre. On estime que la mise en œuvre de la ZLE de l'OMC pourrait réduire les coûts du commerce par entre 12,5 % et 17,5 % parmi les pays développés et les pays en développement, respectivement. À cet égard, il a exhorté les États membres à mettre en œuvre les mesures de facilitation du commerce nécessaires pour assurer le resserrement des lacunes afin d'atteindre la vision de l'UA de doubler le commerce intra-africain en 2022.

12. L'Ambassadeur Kapambwe a souligné le rôle important des administrations douanières pour faciliter la circulation des biens, des services et des personnes à travers les frontières nationales. En conclusion, il a invité les administrations des douanes à faciliter la mise en œuvre de la décision des chefs d'État et de gouvernement d'imposer un prélèvement de 0,2 % sur les importations éligibles dans les États membres de l'UA pour financer les activités de l'Union sur une base fiable et prévisible.

Allocution de M. Eria Hamandishe, Directeur de la politique budgétaire au ministère zimbabwéen des Finances et du Développement économique

13. Au nom du ministre des Finances et du Développement économique de la République du Zimbabwe, M. Eria Hamandishe, Directeur de la politique budgétaire du ministère des Finances et du Développement économique a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion. Il a remercié les directeurs généraux d'avoir choisi le Zimbabwe comme lieu de réunion.

14. M. Hamandishe a souligné qu'en tant que pays enclavé, le Zimbabwe soutient et s'engage pleinement dans la mise en place et l'opérationnalisation du PFGU sur le continent africain. Il a en outre souligné que les retards inutiles et les formalités administratives à divers points d'entrée augmentent le coût des affaires en Afrique. M. Hamandishe a invité les directeurs généraux à régler les problèmes de comportement contraire à l'éthique dans les administrations douanières respectives comme un défi qui, s'il n'est pas relevé, a le potentiel d'étouffer le développement sur le continent. Par la suite, il a déclaré officiellement ouverte la huitième réunion ordinaire du Sous-comité de l'UA des directeurs généraux.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU BUREAU

15. Le Bureau de la réunion a été constitué comme suit :

- Président : Zimbabwe ;
- Vice-président : Cameroun ;
- Rapporteur : Comores ;
- Amis du président.

- Région ouest et centre de l'OMD : Côte d'Ivoire ;
- Région est et sud de l'OMD : Afrique du Sud ;
- Région du Nord de l'OMD : Algérie.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16. L'ordre du jour a été adopté sans amendement et est joint en annexe II.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DES TRAVAUX

17. La réunion a adopté le calendrier de travail suivant comme proposé par la Commission :

- Matinée : 9 heures - 13 heures
- Après-midi : 14h30 - 18 heures

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT SORTANT

18. Dans son exposé, M. Deo Rugwiza Magera, le Président sortant du Sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'UA a donné un aperçu des activités tenues au cours de sa présidence, entre septembre 2015 et novembre 2016. Il a informé la réunion qu'en février 2016, à Kinshasa, en République démocratique du Congo, le Bureau s'est réuni, entre autres, pour élaborer des stratégies de mise en œuvre des recommandations de la septième Session ordinaire du Sous-comité des directeurs généraux. M. Magera a en outre informé la réunion que le Bureau a eu l'occasion de procéder à une évaluation à mi-parcours de ses activités, d'envisager des activités à venir et de réfléchir sur les moyens d'améliorer le travail du Sous-comité.

19. À la fin des délibérations, le Bureau a fait les recommandations :

- i) **autoriser le Président du Bureau de l'AUSCDGC à envoyer des lettres aux États membres, à la Commission de l'Union africaine, aux Communautés économiques régionales et aux organisations internationales de rappeler les recommandations de la septième réunion et les encourager à les mettre en œuvre ;**
- ii) **encourager la participation des administrations douanières au Forum de négociation pour la mise en œuvre de la ZLEC ;**
- iii) **encourager l'accélération des réformes relatives à l'informatisation des administrations douanières en vue de faciliter l'échange de données ;**
- iv) **adopter une approche régionale de l'interconnectivité des systèmes informatiques comme un tremplin vers le niveau continental ;**
- v) **encourager les États membres à conclure des accords bilatéraux et multilatéraux en vue de promouvoir l'échange d'informations ;**
- vi) **vulgariser les recommandations de la septième réunion de l'AUSCDGC dans les réunions des directeurs généraux des douanes des sous-régions de l'OMD, ainsi que dans toutes les autres réunions relatives aux douanes et à la facilitation du commerce ;**
- vii) **procéder à l'examen du Règlement intérieur du Sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine, en consultation avec les États membres ;**
- viii) **autoriser le Président à explorer d'autres moyens de financer la mise en œuvre des recommandations issue des réunions du Sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine, en consultation avec les États membres.**

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR L'OFFICE DES RECETTES ZIMBABWE

20. Une représentante de l'Office des recettes du Zimbabwe a présenté un exposé sur le programme de modernisation des douanes de l'organisation. La présentatrice a souligné les réalisations, les défis et les plans pour les projets futurs. Elle a informé la réunion qu'en reconnaissance de l'utilisation intensive des TIC dans ses opérations, le ZIMRA s'est vu décerner, par le ministère des TIC, un prix pour la modernisation de la plate-forme des services de banque en ligne. Le ZIMRA a également déployé le Système douanier automatisé mondial (SYDONIA) pour la soumission en ligne des déclarations en douane avec des procédés modernes, y compris la gestion des entrepôts sous douane. Cela a permis d'améliorer les délais d'exécution de traitement de déclarations. Sept entreprises ont également été enregistrées dans le cadre du programme d'opérateurs économiques agréés, et neuf autres sont à l'étude.

21. Dans le but d'atténuer le faible classement dans l'indice de « facilité de faire des affaires », un projet de guichet unique a été mis à niveau pour être mis en œuvre sous le Bureau du Président et le Cabinet. Cela a permis au ZIMRA de collecter tous les prélèvements et les frais dus à d'autres organismes gouvernementaux. Dans un effort d'accélérer les inspections et la détection des biens illicites, le ZIMRA a procuré des équipements d'inspection non intrusive pour effectuer les inspections. En outre, une unité canine et un système de suivi des marchandises ont été mis en place. Le marquage de carburant est envisagé en vue de réduire la fraude en matière de transit.

22. En ce qui concerne les initiatives de renforcement des capacités, le ZIMRA abrite l'un des quatre centres régionaux de formation de l'OMD. Il a également collaboré avec une université locale pour parrainer le programme de maîtrises et de licence en études fiscales comme un moyen de renforcer les capacités des agents et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans les aspects des douanes et de gestion du revenu.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN ŒUVRE DU PRÉLÈVEMENT À L'IMPORTATION POUR LE FINANCEMENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

23. Un représentant de la Commission de l'Union africaine a présenté un exposé sur la décision du Sommet des chefs d'État et de gouvernement prises lors de leur vingt-septième session ordinaire à Kigali Rwanda sur la mise en œuvre d'un prélèvement de 0,2 % pour financer les programmes et les activités de l'Union africaine. Dans son exposé, le rapporteur a rappelé les différentes initiatives prises au niveau de l'Union africaine pour identifier d'autres sources de financement. Il a informé la réunion qu'après examen des diverses solutions de rechange, l'UA a institué le prélèvement de 0,2 % sur les produits éligibles, avec 2017 comme une période de transition.

24. Il a en outre informé la réunion que pour mettre en œuvre cette décision, le Sommet a constitué un comité composé de dix ministres des Finances (Comité des dix) issus des cinq régions de l'UA. Entre autres, le Comité a été chargé de travailler sur les modalités de mise en œuvre. Il a ensuite présenté à la réunion les lignes directrices élaborées par le Comité des dix. Par la suite, il a conclu en demandant à la réunion de formuler des recommandations sur la meilleure façon, en particulier par les administrations douanières, de mettre en œuvre les modalités.

25. Au cours des discussions qui ont suivi l'exposé, la Réunion a formulé les observations suivantes :

- i) Il est important de définir clairement « les importations éligibles en Afrique » sur lesquelles le prélèvement s'appliquera, en particulier étant donné que certains États membres de l'UA ont déjà des accords commerciaux avec des pays en dehors de l'Afrique.
- ii) Il est nécessaire, pour les États membres, d'adopter un cadre législatif qui leur permettra de collecter ce prélèvement.

- iii) La collecte du prélèvement entraînera des coûts et, par conséquent, il est nécessaire d'examiner attentivement la façon dont ce coût doit être internalisé.

Après les discussions, la réunion a formulé les recommandations ci-après :

- i) **élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du prélèvement, compte tenu de la période transitoire de 2017 ; et**
- ii) **établir un groupe de travail technique chargé d'examiner en profondeur cette question du point de vue des douanes ;**

26. Les termes de référence du Groupe de travail technique figurent à l'annexe III.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS DOUANIERS

27. Les Directeurs généraux ont pris note du rapport après l'exposé présenté par le Président de la réunion d'experts. Ils ont félicité les experts pour le travail accompli à ce jour et adopté les recommandations qui figurent dans l'annexe IV du présent rapport.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DISCUSSIONS SUR LE THÈME DE LA RÉUNION : « DES OBSTACLES AUX PONTS - MISE EN ŒUVRE DES POSTES FRONTALIERS À GUICHET UNIQUE EN VUE D'AMÉLIORER LA FACILITATION DES ÉCHANGES. »

28. Un représentant de l'Office des recettes du Zimbabwe a présenté un exposé sur l'importance du PFGU dans la promotion de la facilitation du commerce afin de stimuler les discussions sur le thème de la rencontre et de donner l'occasion aux directeurs généraux de se familiariser avec le contexte du thème de la réunion. L'exposé a décrit les parcours, les réalisations et les défis rencontrés par le ZIMRA dans l'établissement du PFGU de Chirundu, un poste-frontière entre le Zimbabwe et la Zambie.

29. Le présentateur a présenté aux participants les processus que les deux pays ont traversés afin de rendre opérationnel le PFGU de Chirundu. Cela implique également l'adoption d'une législation pertinente, entre autres. À ce jour, le PFGU est entièrement fonctionnel et les avantages pour le commerce comprennent l'amélioration des délais d'exécution relatifs au trafic, la réduction du temps d'autorisation, la réduction des coûts d'inspection ainsi que la régulation du flux de trafic. Les administrations douanières des deux pays partagent les ressources disponibles pour une utilisation optimale.

30. La création du PFGU de Chirundu a été riche d'enseignement pour les gouvernements des deux administrations douanières. En effet, ils ont compris la nécessité d'impliquer tous les organismes frontaliers et d'autres parties prenantes pour avoir leur adhésion et leur coopération. La nécessité s'est également fait sentir

pour l'informatisation et l'utilisation des TIC par les différentes agences frontalières pour permettre un échange plus rapide des informations. En outre, les deux pays ont noté que les différences culturelles devraient être résolues en vue d'inculquer un sentiment d'appartenance commun de la zone sous contrôle commun.

31. Parmi les participants au thème de la réunion figuraient des représentants de la Banque africaine de développement, du Parlement panafricain, de l'Organisation mondiale des douanes, de l'administration des douanes de la Côte d'Ivoire et du ZIMRA. Les intervenants ont soulevé les préoccupations suivantes :

- i) À partir de la conceptualisation, il est nécessaire d'impliquer d'autres agences gouvernementales et d'autres parties prenantes qui ont des intérêts à la frontière.
- ii) Il faudrait veiller à faciliter le financement adéquat du développement des infrastructures matérielles et légères.
- iii) Il est nécessaire de gérer le changement entre tous les acteurs afin de faire converger une variété de différences naturelles, y compris les dispositions culturelles.
- iv) Il faudrait synchroniser les conceptions appropriées pour la circulation du trafic à travers la frontière.
- v) Le soutien politique est essentiel, en particulier au plus haut niveau.
- vi) Il est nécessaire de mettre en œuvre des interventions efficaces au niveau national pour éliminer les obstacles non tarifaires, en particulier ceux liés aux contrôles multiples aux frontières.
- vii) Il est nécessaire d'harmoniser les procédures prises en charge par les systèmes automatisés à la frontière des deux pays.
- viii) L'infrastructure routière devrait être en mesure de répondre aux besoins opérationnels du PFGU.

32. À la suite des discussions qui ont eu lieu après les interventions des membres du groupe, la réunion a formulé les observations suivantes :

- i) Il est nécessaire de consolider le concept de PFGU dans la politique et le cadre juridique des CER, étant donné que, avec l'intensification de l'intégration régionale, comme au niveau de l'Union douanière, il y aura une loi douanière commune.
- ii) Les CER devraient inclure tous les organismes gouvernementaux dans les lois régionales du PFGU et veiller au renforcement des capacités dans la région pour améliorer l'efficacité.
- iii) Les administrations douanières devraient engager les parlements respectifs pour la ratification et la domestication de tous les protocoles et autres instruments juridiques pour l'intégration effective en Afrique. Les

parlements devraient également aider à accélérer les lois qui élimineront les entraves juridiques aux mesures de facilitation du commerce.

- iv) Les États membres sont encouragés à tirer parti des instruments de l'OMD pour soutenir les opérations des PFGU telles que les lignes directrices sur le transit. Il existe aussi le Recueil de référence sur les postes-frontière uniques développé par l'OMD en collaboration avec la Commission de l'UA, qui sera bientôt publié par le NEPAD.
- v) Les États membres peuvent solliciter auprès de la BAD une aide financière sous forme de prêts et de subventions.

33. Par la suite, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

- i) **envisager l'établissement du PFGU pour assurer la participation d'autres organismes frontaliers et toutes les autres parties prenantes concernées ;**
- ii) **accompagner la mise en œuvre des PFGU par d'autres mesures et réformes sur la facilitation du commerce et modifier les stratégies de gestion ;**
- iii) **envisager l'approche régionale dans la mise en œuvre des PFGU ;**
- iv) **chercher à intégrer les meilleures pratiques internationales dans l'établissement des PFGU ;**
- v) **encourager la participation des parlements nationaux à l'élaboration de la législation requise pour l'établissement des PFGU.**

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

34. La réunion a noté avec préoccupation la faible participation des directeurs généraux à la réunion, étant donné son importance en tant que plate-forme pour positionner les administrations douanières africaines, afin de formuler des stratégies pour répondre de manière appropriée aux développements mondiaux.

35. À cet égard, les directeurs généraux ont décidé de tenir une de leurs réunions avant les sessions du Conseil de l'OMD. Le Nigéria a offert d'accueillir la première session semestrielle de l'année.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DATE ET LIEU DE LA NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE L'AUSCDGC

36. Les délégués ont été informés que la neuvième Réunion ordinaire des directeurs généraux des douanes aura lieu en septembre 2017 au Cameroun. Les dates et le lieu de la réunion seront communiqués en temps voulu.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

37. La réunion a adopté le rapport avec amendements. Les recommandations ont été adoptées et sont annexées au présent rapport. Voir annexe IV.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : MOTION DE REMERCIEMENT

38. Au nom des participants, le Contrôleur du Service des Douanes du Nigéria, Col retraité Hameed Ibrahim a remercié le gouvernement et le peuple de la République du Zimbabwe et l'Office des recettes du Zimbabwe pour avoir accueilli la réunion et l'hospitalité offerte à tous les délégués. Il a également remercié la Commission de l'Union africaine pour avoir organisé la réunion.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

39. Dans son allocution de clôture, le Secrétaire général de l'OMD, M. Kunio Mikuriya a exprimé sa gratitude au ZIMRA, au gouvernement et au peuple du Zimbabwe pour avoir accueilli la huitième session ordinaire du Sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine et de l'hospitalité offerte à lui et à sa délégation. Il a également remercié la Commission de l'Union africaine pour la collaboration entre les deux organisations. M. Mikuriya a conclu en demandant instamment aux pays membres de l'OMD de continuer à utiliser les différents outils et instruments de l'OMD dont ils disposent.

40. Au nom de la Commissaire au commerce et à l'industrie, l'Ambassadeur Lazarus Kapambwe a remercié les hôtes pour les excellentes installations mises à disposition lors de la réunion. Il a également remercié les directeurs généraux des douanes pour les contributions constructives, ce qui démontre le professionnalisme et l'engagement à faire avancer l'agenda de l'Afrique sur la facilitation du commerce. Il a saisi l'occasion pour remercier également les panélistes pour les idées éclairantes dont il a encouragé la mise en œuvre. L'Ambassadeur Kapambwe a terminé son allocution en rappelant au Bureau la nécessité d'assurer le suivi des recommandations formulées, dont la mise en œuvre sera examinée au cours de la neuvième réunion des Directeurs généraux prévue à Yaoundé, au Cameroun.

41. M. Happias Kuzvinzwa, Commissaire général par intérim de l'Office des recettes du Zimbabwe a remercié ses collègues directeurs généraux pour le soutien qu'ils lui ont apporté pendant qu'il présidait la réunion, et surtout pour le bon déroulement des discussions. Il a remercié le Secrétaire général de l'OMD pour avoir été en mesure d'assister à la huitième réunion des directeurs généraux, ce qui symbolise l'engagement qu'il attache aux travaux des douanes dans le Continent.

42. M. Kuzvinzwa a également remercié les représentants des CER, blocs de construction du marché commun africain pour le travail qu'ils font sur le continent, et a rappelé que la douane joue un rôle important et peut changer le destin de l'Afrique, en mettant en œuvre diverses mesures de facilitation du commerce.

43. Au nom du ministre des Finances et du Développement économique de la République du Zimbabwe, M. Kuzvinzwa a souhaité aux participants un bon voyage vers leurs destinations respectives, et a déclaré la réunion officiellement close.

ANNEXE I
LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE II

**Huitième réunion ordinaire du Sous-comité des
directeurs généraux des douanes de l'UA
17 et 18 novembre 2016, Harare (République du Zimbabwe)**

Thème : « Des obstacles aux ponts - mise en œuvre des postes frontaliers à guichet unique en vue d'améliorer la facilitation des échanges. »

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Élection du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour **CCD/8.AUSC.Dg/A1**
4. Organisation des travaux **CCD/8.AUSC.Dg/A3**
5. Exposé présenté par le Président sortant **Pour information seulement**
6. Exposé présenté par l'Office des recettes du Zimbabwe **Pour information seulement**
7. Mise en œuvre du prélèvement à l'importation pour le financement de l'Union africaine **Assembly/AU/Dec.605(XXVII)**
8. Examen du rapport de la réunion des experts douaniers **CCD/8.AUSC.Ex/R1**
9. Discussions sur le thème de la réunion : **« Des obstacles aux ponts - mise en œuvre des postes frontaliers à guichet unique en vue d'améliorer la facilitation des échanges. »**
10. Questions diverses
11. Date et lieu de la neuvième Réunion ordinaire du Sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'UA
12. Adoption du rapport et des recommandations de réunion des directeurs généraux **CCD/8.AUSC.DG/R1**
13. Motion de remerciement
14. Cérémonie de clôture

ANNEXE III

TERMES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE (GTT) SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRÉLÈVEMENT SUR LES IMPORTATIONS

Rev.1

PROJET- Termes de référence du Comité technique ad hoc du Sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine

1. Contexte

- I. La Vingt-septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement a pris la décision suivante sur le financement de l'Union : « Instaurer et mettre en œuvre le prélèvement de 0,2 pour cent sur tous les biens importés éligibles dans le continent pour financer le budget de fonctionnement, le budget-programme et le budget des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine à partir de l'année 2017 » et a demandé à la Commission de « mettre en place des mécanismes de surveillance et de responsabilisation solides pour assurer l'utilisation efficace et prudente des ressources ».
- II. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, le Sous-comité des directeurs généraux des douanes de l'UA à sa huitième session ordinaire, a examiné un rapport de la Commission et a décidé de constituer un comité technique ad hoc pour examiner toutes les questions techniques relatives à cette décision et de faire des recommandations aux États parties et à la Commission pour sa mise en œuvre effective.

2. Composition du Comité

- I. Le Comité est composé de 15 experts représentant les cinq régions africaines (3 par région) : Afrique de l'Est, Afrique australe, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique centrale.

3. Président du Comité

- I. Le pays qui préside le Sous-comité des directeurs généraux des douanes doit également présider le Comité ad hoc.
- II. En l'absence du président, le Comité nomme un des autres membres pour présider ses délibérations.

4. Fonctions

Le Comité exerce les fonctions suivantes :

- I. examiner attentivement et évaluer tous les aspects de la mise en œuvre de la décision ayant une pertinence et un impact directs sur les douanes ;

- II. faire des recommandations pour la mise en place pratique de la décision dans les États membres ;
- III. proposer des critères et les modalités d'évaluation clairs ;
- IV. proposer des critères d'admissibilité à l'examen des États membres et de la Commission ;
- V. proposer des mesures de recouvrement et de paiement dans les comptes de l'UA désignés ;
- VI. proposer une feuille de route pour la mise en œuvre de la Décision ;
- VII. examiner périodiquement le statut de la mise en œuvre et du respect des dispositions, et adopter des politiques d'amélioration ;
- VIII. redéfinir sa portée de temps à autre ;
- IX. définira son règlement intérieur ;
- X. faire des propositions pour le recouvrement des coûts administratifs de la collecte aux États membres, le cas échéant ;
- XI. formuler d'autres recommandations qu'il juge appropriées pour le succès de la décision ;
- XII. exécuter toutes autres fonctions que le sous-comité des Directeurs généraux des douanes peut lui attribuer avec ce qui concerne la mise en œuvre de la décision avec des répercussions sur les douanes.

5. Réunions et quorum

- I. Le Comité se réunit comme il le juge nécessaire.
- II. Le quorum pour la réunion du Comité ad hoc sera atteint si chaque région est représentée et avec au moins 10 États membres présents.
- III. Le Secrétariat du Comité ad hoc sera assuré par la Division des douanes du Département du commerce et de l'industrie et la Direction de la programmation, de la budgétisation, des finances et de la comptabilité de la Commission de l'Union africaine.
- IV. Les dépenses liées à l'organisation des réunions et autres activités du Comité relatives à la mise en œuvre de la décision sur le financement de l'Union sont à la charge de la Commission de l'UA et devraient être incluses dans le budget de la PBFA.
- V. Le président du Comité ou tout autre membre, en consultation avec au moins six membres du Comité, peut demander une réunion extraordinaire pour discuter des préoccupations spécifiques, lorsqu'il est nécessaire.

ANNEXE IV
RECOMMANDATIONS DE LA HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU SOUS-
COMITÉ DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES

Nous, les Directeurs généraux des douanes de l'Union africaine réunis à Harare, République du Zimbabwe, réunis en notre huitième session ordinaire les 17 et 18 novembre 2016,

RECOMMANDONS CE QUI SUIT :

A. SUR L'ACCRÉDITATION DES AGENTS DES DOUANES DES ÉTATS MEMBRES

- i) La Commission de l'UA et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) devraient :
 - a. élaborer un programme conjoint d'appui aux administrations douanières africaines dans leurs initiatives de réforme ;
 - b. continuer à travailler ensemble pour augmenter le nombre d'experts agréés par l'OMD.
- ii) Les administrations des douanes africaines devraient apporter aux experts pré-agrérés et agréés par l'OMD leur assistance pour aider les autres membres dans leurs initiatives de réforme et de modernisation.
- iii) L'OMD devrait s'efforcer d'accréditer pleinement les experts pré-agrérés dans les plus brefs délais afin qu'ils soient mis à la disposition de la région africaine par l'OMD, la Commission de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales.
- iv) La Commission de l'UA devrait continuer à chercher des ressources pour organiser des accréditations similaires pour les experts des administrations douanières africaines.

B. SUR L'ÉTUDE D'ANALYSE DES LACUNES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE FACILITATION DU COMMERCE DE L'OMC EN AFRIQUE

La Stratégie de facilitation du commerce de l'Union africaine devrait tenir compte des recommandations issues des études sur l'analyse des lacunes.

C. SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE DE FACILITATION DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE

Les États membres de l'Union africaine

- i) Les États membres de l'Union africaine devraient encourager les administrations douanières à collaborer avec le secteur privé et les consulter sur les questions de facilitation des échanges.
- ii) Les États membres de l'Union africaine devraient explorer l'introduction de cours de facilitation des échanges dans le programme d'enseignement, en particulier au niveau universitaire, en collaboration avec des institutions comme le Centre de formation sur les politiques commerciales en Afrique (TRAPCA).
- iii) Les États membres de l'Union africaine devraient s'efforcer de s'encourager les uns les autres à mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges dans le cadre de l'Accord de facilitation du commerce de l'OMC.
- iv) Les États membres de l'Union africaine devraient renforcer les comités nationaux sur la facilitation du commerce par le biais, entre autres, de l'inclusion d'autres agences frontalières et des organisations représentatives du secteur privé pour l'adoption et la mise en œuvre des réformes en matière de facilitation du commerce durable.

La Commission de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales

- i) La Commission de l'Union africaine devrait continuer de fournir une plate-forme pour l'échange d'informations et d'expériences sur la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce en Afrique.
- ii) La Commission de l'UA devrait prendre des mesures pour collaborer avec l'OMD pour exploiter les synergies avec les partenaires de développement afin d'obtenir le soutien de la mise en œuvre des ZLE pour les administrations douanières des États membres et des CER.
- iii) La Commission de l'Union africaine et les CER devraient continuer à encourager l'Union africaine des États membres à adopter les approches régionales nécessaires à la mise en œuvre des accords de facilitation du commerce de l'OMC.
- iv) La Commission de l'UA et les CER devraient développer la formation, le renforcement des capacités et des programmes de sensibilisation sur les dispositions de fond des ZLE pour toutes les parties prenantes.

Les organisations internationales

- i) L'OMC et d'autres organisations internationales devraient continuer à aider les États membres de l'Union africaine à renforcer leurs capacités pour la mise en œuvre de l'Accord de facilitation du commerce de l'OMC.
- ii) L'OMD devrait partager avec les CER les experts agréés sur la facilitation du commerce afin qu'ils puissent également être utilisés dans les programmes régionaux de renforcement des capacités.

D. SUR LA MISE EN ŒUVRE DE DU PRÉLÈVEMENT SUR LES IMPORTATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE

- i) Une feuille de route pour la mise en œuvre du prélèvement devrait être développée, en tenant compte de la période de transition de 2017.
- ii) Un groupe de travail technique devrait être établi pour examiner cette question du point de vue des douanes.

E. SUR LE THÈME DE LA RÉUNION : DES OBSTACLES AUX PONTS - MISE EN ŒUVRE DES POSTES FRONTALIERS À GUICHET UNIQUE EN VUE D'AMÉLIORER LA FACILITATION DES ÉCHANGES

- i) Les États membres devraient envisager de mettre sur pied les PFGU pour assurer la participation des agences frontalières et toutes les autres parties prenantes concernées.
- ii) La mise en œuvre des PFGU devrait être accompagnée par d'autres mesures et réformes de facilitation du commerce et modifier également les stratégies de gestion.
- iii) Les États membres devraient envisager l'approche régionale dans la mise en œuvre des PFGU.
- iv) Dans l'établissement des PFGU, les États membres devraient chercher à intégrer les meilleures pratiques internationales.
- v) Il est nécessaire d'associer les parlements nationaux afin de développer la législation nécessaire pour l'établissement des PFGU.

F. SUR LES QUESTIONS DIVERSES

- i) Il faudrait instituer une réunion du Sous-comité des directeurs généraux pour lui permettre de préparer des positions communes avant les sessions du Conseil de l'OMD.